

Chapitre 3

**Pierre Jean de dieu DURAND
(1732 – 1794)**

**Curé de Bourgneuf en Mauges
au destin étrange et tragique**

Pierre Jean naît le 8 mars 1732. Il est le 14^{ème} enfant d'une fratrie de 16. Son père, Julien Durand, est un marchand de draps et soye, il a été Lieutenant à la juridiction des traites de Nantes (les douanes) et échevin de la ville de Nantes. Sa mère est Marie Montacier. Il a pour parrain Pierre (Ignace) Durand, marchand, qui est le jeune frère son père, et pour marraine Suzanne Durand, une de ses sœurs, qui a déclaré ne pas savoir signer (elle n'a que 11 ans).

Nous ne connaissons rien de sa jeunesse. Il a trois sœurs aînées qui sont religieuses, Marie (née en 1717), Suzanne (née en 1721) et Jeanne (née en 1728). C'est donc une famille très croyante, et son père a été marguillier de l'église Sainte Croix (ce qui est indiqué sur l'acte de naissance de Marie en 1717).

Un marguillier fait partie d'une paroisse, sans faire partie des ordres. Il est en charge de la gestion administrative, patrimoniale et financière de la paroisse. Il s'occupe également de l'entretien et des registres.

Pierre Jean entre au séminaire, mais on n'en retrouve pas trace dans les archives diocésaines de Nantes. Trois de ses sœurs sont devenues religieuses à Nantes, il n'y a donc pas de raison objective pour qu'il soit allé faire son séminaire ailleurs. Il apparaît sur des actes civils en tant que prêtre (sans précision de son affectation, mais certainement présent à Nantes).

Le 16 février 1760, son frère François Julien se marie à l'église Sainte Croix de Nantes. Pierre Jean est présent aux côtés du recteur de cette église, et c'est la première fois qu'il apparaît comme prêtre. Il a alors 28 ans.

Le 28 février 1765, son jeune frère Michel décède. Il signe l'acte de décès « pj Durand, prêtre ». Son père signe également. C'est un moment tragique pour Julien Durand, car Michel se faisait appeler « Durand du Gasselin » (ce qui a été ajouté sur la table décennale des décès de la paroisse Sainte Croix). C'est certainement à Michel que le domaine de Gasselin devait revenir au décès de son père. Mais comme il était célibataire, Julien Durand a dû modifier son testament.

A ce moment-là, en 1765, restent comme enfants vivants de Julien Durand :

- **Marie**, religieuse. Dans l'ancien régime, les religieuses sont « dotées » quand elles entrent dans les ordres, comme les filles lors de leur mariage, ce qu'il fait qu'elles ne sont pas concernées par l'héritage de leurs parents

• **François Julien.** Il est marié, et il a 4 enfants en bas âge. Il est Officier dans les gardes côtes, et habite à Nantes. Il a l'ambition de racheter l'Office de Lieutenant des traites à la juridiction des traites, c'est-à-dire la douane. Son père l'avait vendu en 1728 à François Fresneau, mais celui-ci est décédé en 1757. C'est un an après le décès de son père, en 1767 qu'il achètera cet Office, ce qui lui permettra d'avoir des revenus conséquents.

• **Pierre-Jean,** qui est prêtre. Dans l'ancien régime, la part la plus importante des revenus des prêtres est la «portion congrue», une redevance payée par les décimateurs (celui qui perçoit les dîmes d'une paroisse) aux prêtres qui remplissent les tâches pastorales (messes, baptêmes, mariages, sépultures). Les revenus sont faibles et aléatoires !

Sans certitude, nous pensons que le testament de Julien Durand stipulait que François Julien, l'aîné masculin, hérite de presque tous ses biens (c'est la règle générale dans l'Ancien Régime), sauf le domaine de Gasselin destiné à Pierre Jean, ce qui lui assurera des revenus confortables.

Sa mère Marie Montacier décède le 14 septembre 1756. Il signe l'acte de décès « Pierre Jean de Dieu prêtre », avec son frère François Julien. Il s'agit de la seule fois où il signe avec l'intégralité de son patronyme, tel qu'il a été déclaré à sa naissance. C'est sans doute un dernier hommage qu'il rend à sa mère.

Son père, Julien Durand, décède le 25 mars 1766. Pierre Jean a 34 ans, et il signe l'acte de décès avec François Julien, qui signe alors « Durand aîné ».

Le 2 août 1766 naît Angélique Jacquette à Nantes Saint Clément, 5e enfant de François Julien. Il assiste au baptême et signe qu'il est toujours prêtre.

Le 13 février 1772, François Julien décède, âgé de 41 ans. Pierre Jean est prêtre chanoine de Beaupréau.

Pierre Jean, le frère de François Julien, a certainement assumé la fonction de « chef de famille » de substitution auprès de sa belle-sœur, après le décès de François Julien (les femmes à cette époque ne pouvaient pas gérer toute seule leurs biens). Pierre Jean a donc conservé des relations avec ses neveux, comme le montre sa présence dans différents actes civils des enfants des François Julien.

Le 22 avril 1784, Anne Rochette, veuve de François Julien Durand décède à son tour. Pierre Jean est alors curé de Bourgneuf en Anjou.

Le 28 janvier 1788 son neveu Julien Antoine, fils aîné de François Julien se marie à Chauvé. Pierre Jean est alors Recteur de Bourgneuf en Mauges, diocèse d'Angers, et c'est lui qui officie pour ce mariage.

La Révolution arrive, et le nouveau pouvoir en place décrète la constitution civile du clergé, auquel il demande de prêter le serment suivant :

« Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse [ou du diocèse] qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. »

Le décret du 27 novembre 1790 rend ce serment obligatoire. Sur les registres de la paroisse Notre Dame de Bourgneuf en Mauges, il signe son dernier acte le 11 décembre 1790.

Cela signifie que Pierre-Jean refuse de prêter serment. Il devient donc un prêtre réfractaire. Il quitte Bourgneuf en Mauges, certainement pour se réfugier à Gasselin. L'église de Bourgneuf en Mauges a été brûlée par les révolutionnaires, comme beaucoup d'églises dont les prêtres étaient devenus réfractaires.

L'étude de l'inventaire des documents trouvés par le notaire à Gasselin après le décès de Julien Antoine, l'aîné de ses neveux, montre qu'il a échangé avec ces derniers de nombreux courriers entre 1784, date du décès de leur mère Anne Rochette, et 1792, pour solder les comptes de succession entre eux.

Nous pouvons imaginer que Pierre Jean se sentait en danger dans sa situation de prêtre réfractaire. Il a certainement proposé, dans cette époque difficile pour ses neveux, de faire en 1792 un testament leur léguant la propriété de Gasselin à son décès. Le fait d'avoir mis de l'ordre dans la transmission du domaine de Gasselin, lui permet de s'engager dans une aventure très risquée comme nous allons le voir.

Louis XVI est monté sur l'échafaud le 21 janvier 1793. C'est le début des guerres de Vendée.

Maurice Joseph Louis Gigost d'Elbée est originaire de Beaupréau (dans les Mauges). En mars 1793, les paysans de Beaupréau le décident à se mettre à leur tête. Sa troupe se grossit de celles de Bonchamps, Cathelineau et Stofflet. Il sert d'abord sous Cathelineau, et après la mort de celui-ci, est reconnu pour Généralissime, en juillet 1793.

La solution qu'ont trouvée ces Vendéens pour financer leur guerre, c'est de créer une monnaie basée sur le retour potentiel de Louis XVII, le dauphin, dont ils pensaient, qu'avec leur révolte, il pourrait revenir au pouvoir. Cela était un peu désespéré, et ils ont donc créé une monnaie avec ces assignats, qui représentent Louis XVII. Il s'agit en fait d'une fausse monnaie, puisque personne n'a voulu rembourser cette dette, y compris Louis XVIII quand il est arrivé au pouvoir. Nous n'avons pas trouvé d'exemplaire de cet assignat signé par Pierre Jean Durand.



Pierre-Jean est arrêté le 4 janvier 1794 sur l'île de Noirmoutier, en compagnie du généralissime d'Elbée. Voici un extrait du rapport adressé au Comité de Salut Public par Messieurs Prieur de la Marne, Bourbotte et Turreau, qui a été publié dans le Moniteur (ancêtre du journal officiel), le 4 nivôse An 2 de la Révolution (page 70) :

« Cette expédition vaut à la république environ 50 pièces de canon, 7 à 8 cents fusils, des munitions de guerre et de bouche. Les brigands ont perdu 500 hommes, et ceux qui ont mis bas les armes sont au nombre d'environ 1 200 ; on compte parmi ces derniers 10 à 12 chefs. Le scélérat d'Elbée, généralissime des ci-devant armées royales et catholiques, qui a été blessé à Cholet, et que l'on disait mort, est tombé entre nos mains : il était accompagné de sa femme et de M. Durand, curé de Bourgneuf, signataire des assignats au nom de Louis XVII, dont nous vous avons envoyé la planche. Une commission militaire que nous venons de créer va faire une prompt justice de tous ces traîtres. »

Le 7 ou 8 janvier 1794, les condamnés (c'est-à-dire tous les Vendéens faits prisonniers) sont amenés sur la place d'armes. D'Elbée revêt pour la dernière fois l'habit vert des chefs vendéens. Trop faible pour marcher, c'est dans un fauteuil qu'il est transporté au pied de l'Arbre de la Liberté. Ceux qui l'ont vu si souvent debout sur un champ de bataille, le fusillent, assis dans un fauteuil.

Sur la liste officielle des vendéens fusillés en janvier 1794 sur l'île de Noirmoutier, figure le nom suivant :

« Pierre-Jean de Dieu Durand, curé de Bourgneuf-en-Mauges, signataire des assignats vendéens au nom de Louis XVII »

Le fauteuil sur lequel a été exécuté Maurice d'Elbée est exposé au sein du musée de Noirmoutier, dans le donjon. Cet épisode reste une tragédie que les habitants de Noirmoutier, et les Vendéens, n'ont pas oubliée.

